

# Notre histoire pour l'avancement de la philanthropie au Canada

Depuis plus de 25 ans, l'ACPD s'est imposée comme défenseuse active et vitale d'un environnement fiscal et législatif favorable aux dons de bienfaisance au Canada. Notre comité des relations gouvernementales a récemment entrepris de représenter l'évolution de la politique fiscale au fil des ans.

En défendant la cause, l'ACPD influence la mise en œuvre de nouvelles règles de désignation directe pour les REER, les FERR et l'assurance-vie – les avantages des dons testamentaires s'en trouvent augmentés. Un plus grand nombre de dons planifiés signifie de plus gros dons de bienfaisance et de meilleurs avantages pour les successions.

Avec la participation de l'ACPD, de nouvelles règles sur les reçus pour don pour une partie de la valeur sont mises en places, encourageant un plus grand nombre de dons de bienfaisance par le biais d'événements spéciaux.

Nous appuyons fortement le changement des règlements entourant les dons d'actions accréditatives, contribuant à l'amélioration des pratiques éthiques dans la philanthropie.

L'ACPD milite pour amender les règles initiales relatives aux taux progressifs des successions, en vue d'étendre l'avantage fiscal de 100 % et d'inclure l'élimination des gains en capital sur les dons de titres cotés en bourse. Cet amendement protège le plus important véhicule de dons planifiés au Canada – les legs.



L'ACPD a joué un rôle majeur dans la hausse de 6 à 10 milliards de dollars (1996-2000) des dons au Canada, en militant pour l'augmentation du taux du crédit d'impôt de 20 % à 75 %.



Grâce à nos efforts en défense de la cause, le plafond pour les dons de bienfaisance l'année du décès a bondi de 20 % à 100 %, ce qui a eu un impact important sur les legs dans le secteur de la planification successorale.



Grâce à une campagne efficace, l'ACPD contribue à simplifier les avantages du don d'options d'achat d'actions des employés, ce qui se traduira par des millions d'autres dons dans le futur.



L'ACPD propose une stratégie technique complète au ministère des Finances, laquelle conduit à l'élimination totale des gains en capital sur les titres cotés en bourse et des options d'achat d'actions des employés données à des organismes de bienfaisance publics. Des centaines de millions de dollars additionnels sont donnés à des organismes de bienfaisance, ce qui change à jamais la nature des dons majeurs au Canada.



Nous contribuons à l'élimination du gain en capital sur les dons de titres cotés en bourse à des fondations privées, assurant ainsi l'égalité d'accès au capital.



Les dirigeants de l'ACPD se mobilisent pour modifier le contingent des versements pour les organismes de bienfaisance afin de soutenir la création de fondations par des organismes de toutes tailles.



Le chef de la direction et les membres du comité des relations gouvernementales font une présentation au Comité sénatorial spécial sur le secteur de la bienfaisance. Le rapport final du Comité sénatorial spécial sur le secteur de la bienfaisance est diffusé et il comporte plusieurs recommandations liées à la planification stratégique des dons de bienfaisance, proposées par l'ACPD.



Nous collaborons avec l'organisme de réglementation de l'assurance de la Colombie-Britannique pour défendre la pratique éthique du secteur caritatif en ce qui a trait aux dons d'assurance. L'ACPD forme un groupe de travail sur l'assurance pour appuyer positivement ce véhicule de don au Canada.